

Date de convocation : 3 février 2015

Date d'affichage : 12 février 2015

Date de réunion : 10 février 2015

ORDRE DU JOUR :

- Devis
- Calendrier des fêtes
- Subventions aux associations pour 2015
- Projets d'investissements 2015
- Questions diverses

Présents : Mrs Jean-Louis BRUXELLE, Jean-Luc LOGIEST, Mme Odile DERYCKE, Joël EUZENAT, Éric DUBUS, Éric DERNIS, Laurent VANZWAELMEN, Didier DOMONT, Mme Valérie HEQUET, MM. Jacky YOLLENT, *Freddy BOULINGUEZ*, Johnny DERISBOURQUE
Christophe BOUTHORS

Excusés : *Pascal MERLIN, François GAUDIN*

Secrétaire de séance : M.Éric DUBUS

La séance a été ouverte le mardi 10 février 2015 à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Mr Jean-Louis BRUXELLE, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2014 a été approuvé à l'unanimité.

DEVIS

Chaudière à l'école

M. le Maire fait part au conseil municipal de l'urgence de remplacer la chaudière de l'école. En effet, cette chaudière a plus de 20 ans et dégage de plus en plus de fumée. Pour des raisons de sécurité, le conseil municipal donne son accord pour le remplacement de cette chaudière. Le remplacement de la chaudière permettra également de réduire la consommation de fuel.

La commission des bâtiments s'est réunie le vendredi 6 février pour étudier les devis de trois entreprises. A la demande de Mr le Maire, ces entreprises ont présenté deux propositions : une chaudière basse température et une chaudière à condensation, toutes deux de marque DIETRICH. Les pompes de distribution ne seront pas changées.

	<i>Entr.DEJARDIN</i>	<i>CSC CONFORT</i>	<i>SARL MICLET</i>
<i>Chaudière basse température</i>	<i>7 331.00 € ht</i>	<i>9 595.27 €HT</i>	<i>7 174.89 € HT</i>
<i>Chaudière à condensation</i>	<i>12 930.00 € HT</i>	<i>14 080.82 € HT</i>	<i>7 166.89 € HT</i>

Les devis de l'entreprise MICLET ne sont pas recevables, le matériel ne correspond pas à la demande : la puissance de l'appareil n'est pas respectée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal oriente son choix en majorité (une abstention)vers une chaudière à condensation.

Le devis le moins cher étant celui de l'entreprise DEJARDIN, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier le travail à l'entreprise DEJARDIN pour un coût de 12 930 € HT, soit 15 516.00 € TTC.

La commande sera passée immédiatement afin que les travaux puissent être effectués pendant les vacances de février.

Matériel de lavage à la salle des fêtes

Une table de travail ainsi qu'un lave-vaisselle ont été commandés pour la salle des fêtes. Pour une utilisation optimale, Mr le Maire propose à l'assemblée d'ajouter une étagère inférieure à la table de travail pour y déposer les paniers de lavage

La société 3 C propose une étagère en inox au prix de 286.18 € HT.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de cette étagère.

En ce qui concerne la gazinière de la salle des fêtes, une plaque a été ressoudée par l'employé communal. Cette solution ne peut être que provisoire. Des devis seront demandés pour prévoir le remplacement de cet équipement devenu vétuste. Entre temps, les travaux d'électricité sur cet équipement seront suspendus.

Concernant l'étuve, il faudrait remettre une tôle d'habillage en inox et remplacer les résistances. Une demande de devis sera envoyée.

Tracteur tondeuse

Le projet d'acquisition d'un nouveau tracteur- tondeuse est remis à l'ordre du jour pour l'année 2015.

L'entreprise DREVELLE qui travaille pour la commune depuis de nombreuses années a été sollicitée. Mr le Maire précise que l'entreprise DREVELLE propose un prêt sur quatre ans à zéro pour cent.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour cet investissement .La commission se réunira pour déterminer le type de matériel à acquérir en concertation avec les employés communaux.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR 2015

Pour préparer le budget 2015, il est nécessaire de faire l'inventaire des travaux à effectuer cette année. Mr le Maire rappelle qu'un certain nombre de travaux prévus et non réalisés à ce jour sont à remettre à l'ordre du jour :

- *Accessibilité des E.R.P*
- *Aménagement de la cour de la mairie (voir commission bâtiment)*
- *Démoussage de la toiture de l'église et fermeture des accès pigeons*
- *Ecole : arrêt de bus, préau, clôture*
- *Cimetière : Portail, pilasses et allées.*
- *Protection de l'aire de jeux avec fermeture le soir.*
- *Démoussage du terrain de tennis*
- *Bardage le long de l'entrée de la salle des fêtes.*

Mr le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'autres projets à soumettre.

- *Parking à vélos près du terrain de jeux*
- *Achat d'un ou deux défibrillateurs. Il serait judicieux de placer un défibrillateur dans la cour de la salle des associations, ouverte la journée. Le coût est d'environ 1500 € auquel il faut ajouter l'entretien. Chacun est invité à y réfléchir et à faire des propositions sur ce sujet.*

CALENDRIER DES FETES

Mercredi 1^{er} avril à 17 h : Chasse aux œufs

1er mai : Tournoi de pétanque

8 Mai : Cérémonie commémorative à Daours

6 juin : Tournoi multisports intercommunal et spectacle son et lumière par les enfants dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires.

13 juin : Fête de l'école

28 juin : Fête de la St Jean avec réderie, marché, repas, feu de St Jean et musique

14 juillet : Fête nationale – Feu d'artifice à Vecquemont avec jeux et repas organisé par les associations.

6 septembre : Fête locale – manèges et jeux-repas

Entre le 13 et le 19 septembre : Exposition sur la 1^{ère} guerre mondiale avec défilé de voitures anciennes lors de l'inauguration.

Le 20 septembre : réderie de Daours qui pourrait se prolonger à Vecquemont rue des œillets jusqu'à l'école.

11 novembre : Cérémonie commémorative à Daours

6 décembre : Repas des aînés (à confirmer)

11 décembre : Noël des enfants

19 décembre : distribution des colis

8 janvier : Cérémonie des vœux

SUBVENTIONS

Coopérative scolaire 200 €

USDVBA : 3200 €

Cercle animation 1000 €

Association de chasse en plaine : 200 €

Société de chasse en plaine 200 €

Association chasse et pêche : 1000 € (L'association propose d'aider les jeunes chasseurs et pêcheurs , d'organiser une sortie nature pour les enfants de l'école.)

Gym volontaire : 500 € plus 100 € pour la SACEM si besoin.

Club des aînés : 400 €

CATM : 150 €

ADM : 100 €

Resto du cœur : 70€

APERVAB : 200 €

Les capucines : 510 €

USEP : 140 €

Bien vivre à Vecquemont : 250 €

Souvenir français : 80€

Divers : 1000 €

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage publique

La FDE avait fait une proposition que le conseil municipal avait jugée trop élevée. Trois sociétés ont été contactées pour le contrat d'entretien de l'éclairage public. Elles prévoient également le changement des armoires électriques en acier avec variateurs de puissance.

Adhésion de la commune de Gamaches à la FDE

Mr le Maire précise que la ville de Gamaches a demandé par délibération du 8 décembre 2014 son adhésion à la FDE.

Par délibération du 9 décembre 2014, le comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Gamaches à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Sud-Vimeu comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare favorable à l'adhésion de la ville de Gamaches à la FDE.

Voirie

Mr Rebilleau, de la communauté de communes doit programmer prochainement les travaux d'entretien de la voirie. La signalisation sera abordée également le 23 février au cours d'une visite de l'ensemble de la commune. Nous pourrons profiter des tarifs de la communauté de communes pour l'achat de panneaux.

Urbanisme

- Deux terrains ont été vendus allée des lavandes.
- Les consorts Cazier seront consultés pour connaître leur projet sur le site du Martellois

UAF

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu avec la DDTM concernant les associations foncières. Celles ci n'ont plus de raison d'être, elles ne fonctionnent plus depuis plusieurs années. Il conviendra de dissoudre les 3 associations foncières et de redistribuer les fonds entre les communes concernées.

La prochaine réunion aura lieu à Daours, siège de l'UAF.

Vitesse avenue des lilas

Mr le Maire propose d'installer un radar pédagogique pendant deux semaines pour étudier la vitesse des véhicules.

Délinquance et citoyenneté

Une demande a été faite pour les 3 communes auprès de la gendarmerie pour lutter contre le vandalisme. Une réunion sera proposée en mars ou avril pour apporter des informations sur la conduite à tenir pour limiter ce genre de faits.

La séance est levée à 22 H 35